

# Lycée. Un nouveau dispositif pour l'admission post-bac

LE RÉVEIL NORMAND | mercredi 7 février 2018

473 mots



*Lors de la réunion d'information samedi dernier au lycée*

Le lycée Porte de Normandie a organisé, samedi dernier, une réunion de présentation du nouveau dispositif d'admission post-bac, renommé *Parcoursup*. D'après le proviseur, Nicolas Salvat, « **beaucoup de rumeurs circulent, il était donc nécessaire de clarifier ce sujet** ». La réunion a fait salle comble, de très nombreux parents étaient présents afin de mieux comprendre les méandres de cette nouvelle procédure d'admission de leurs enfants en études supérieures.

Dans le cadre de la réforme Plans étudiants, *Parcoursup* a pour but d'accompagner les bacheliers dans leur orientation et de leur donner toutes les chances d'être admis dans un cursus correspondant à leurs aptitudes. Aucun étudiant ne doit rester sur le banc de touche même si, d'après Nicolas Salvat, « **cela ne concerne pas l'académie de Rouen qui offre chaque année une solution à tous ses bacheliers** ».

Les élèves doivent dès maintenant s'inscrire et renseigner dix vœux avant le 13 mars ; et pour éviter les échecs d'une orientation inadaptée, (seuls 27 % des étudiants obtiennent une licence), ils doivent également saisir un projet de formation motivé et cohérent.

## Suivre les étapes

Le portail *Parcoursup*, ouvert depuis 26 janvier, va devoir gérer 700 000 dossiers étudiants. La conseillère d'orientation, Mme Leberver, a fortement insisté sur l'importance de suivre rigoureusement les indications données par le site et de respecter impérativement les délais d'inscriptions et de confirmation des vœux.

Autre information à prendre en compte : les élèves désirant s'inscrire en faculté (cela ne concerne pas les filières sélectives, IUT, Prépa, BTS) sont prioritaires dans leur académie à condition d'être domiciliés dans les départements concernés. Ainsi les Eurois et les Vernoliens sont prioritaires pour l'académie de Rouen, mais les élèves des départements limitrophes (Orne, Eure-et-Loir) devront demander une dérogation.

## Rester attentif

Malgré une démonstration claire et précise de la procédure, certains parents ne cachaient pas leur inquiétude : « **Ce système est très contraignant et manque de simplicité. Nous devons être très attentifs, car des réponses positives d'admission peuvent arriver le 20 septembre ! Dans ce cas, il va nous rester très peu de temps pour inscrire nos enfants, trouver un logement ou faire les demandes de bourses** ».

La conseillère d'orientation se tient à la disposition des élèves tous les midis et à partir du 13 mars de 13 h 15 à 15 h 15 au CDI du lycée. Sites à consulter : [www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr) et <https://www.parcoursup.fr/>